



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2657

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Monsieur Alfonso VIGILANTE** demeurant **rue du Ruisseau 10 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue du Ruisseau 10 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 5^{ème} division section B n° 307V2, n° 307T2**

Le projet vise à "**régulariser la division d'une habitation unifamiliale en trois appartements, la pose d'un crépi en façade arrière, la création d'une terrasse et d'un hangar**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au guide communal d'urbanisme (GCU approuvé par le Collège Communal du 23 avril 2018) ; à savoir :

Article 134 : tout WC ne peut communiquer avec un espace de vie.

Article 57 : la profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13 mai 2024 au 27 mai 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)


Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)


M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN